

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2026-05-631

Objet : Désignation des représentant(e)s au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) Vidourle Camargue - Programme LEADER 2023-2027

Séance du 20 mai 2026

Date de convocation : 12 mai 2026

Membres en exercice : 60 titulaires, 60 suppléants

Membres présents : 66 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 47 titulaires et 8 suppléants soit 55 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 5 procurations (M. Crespe à M. Filhol, M. Porret à M. Daumas, Mme Pradeille à M. Chambelland, M. Borg à M. Agnel, M. Bénézet à M. Roussel)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (M. Papy à M. Creiche, non nécessaire puisque M. Creiche est suppléant de M. Papy)

Nombre total de voix : 60 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 55/60 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : Jean-Pierre FILHOL, Guylène BONFIGLIO, Cédric BONATO, André MORRA, Joachim RAMS, Florence COMBE, Thierry FELINE, Philippe BROUSSES, Jean-Paul FRANC, Martine ABELLO, Frédéric TULLO, André BRUNDU, Frédéric MESEGUER, Christophe TICHET, Mathieu ALLEGRE, Nelly RUIZ, Daniel SANTAMATILDE, Anne VIALLE, David SCHWARTZ, Angel POBO, Jean-Sébastien PEREZ, Adrien RUY, Jean-Louis BLANC, Michel CHAMBELLAND, Joffrey LEON, Brigitte MIRANDE, Nadia RAIS, Thierry AGNEL, Clément ROUSSEL, Nicolas DE CRAENE, Jean-Louis NICOLAS, Jean-Christophe MORANDINI, Céline FARRE, Robert DAUMAS, Véronique MARTIN, Michel DEBOUVERIE, Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Sonia MOKADDEM, Fabrice FENOY, Yves QUESADA, Jean-Antoine OTALORA, Christophe CALVET, Jérôme BOISSON.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Philippe CREICHE, Sandrine RIOS, Serge LLORCA, Jean-Pierre BONDOR, Madeleine BUCQUET, Julie CROIN, Gérard ESPINOSA, Xavier THOMAS.

Suppléants sans voix délibérative : Nicolas VIDAL, Fabienne GAUDIN, Laëtitia CNUUDE, Sabrina CROZAT, Johanna PRIoux, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cécile MARQUIER, Sandrine SERRET, Anne BAYLE, Alain THEROND, Michel LARROUY-CASTERA.

Absents excusés : Charly CRESPE, David PAPY, Nicolas MEIZONNET, Magali PRADEILLE, Christian BORG, Daniel FICHOT, Alexandra BRUGUIER, Sylvie ALBAN, Sabrina CROZAT, Stéphane PORRET, Grégory BENEZET, Benjamin BRUNEL, Bernard CHLUDA, Patrice SPEZIALE, Isabelle DE MONTGOLFIER, David JEANJEAN, Marie PELLET LAPORTE.

Rapporteur : M. Thierry AGNEL

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue a été sélectionné le 9 février 2023 par la Région Occitanie pour porter le programme LEADER 2023-2027 avec une enveloppe de 1 496 491 €. Une convention de mise en œuvre des fiches actions sur le territoire du GAL a été signée.

Parmi les obligations découlant de la convention, le PETR doit désigner ses représentant(s) au Comité de programmation qui aura la charge la gestion du fonds FEADER et l'attribution des subventions aux projets déposés auprès du GAL. Celui-ci est composé de la façon suivante :

Collège public 8 sièges	Collège privé 12 sièges
Présidence	Les consulaires
1 voix PETR Vidourle Camargue	1 voix partagée CCI 30 et 34
EPCI membres	1 voix partagée CA 30 et 34
1 voix CC Terre Camargue	1 voix partagée CMA 30 et 34
1 voix CC Petite Camargue	1 voix CRESS Occitanie
1 voix CC Rhône-Vistre-Vidourle	Les associations
1 voix CC Pays de Sommières	1 voix partagée CIVAM 30 et CIVAM BIO 34
1 voix CA Agglo de Lunel	1 voix partagée PLIE Est-héraultais/Fondespierre
Départements	1 voix Fédération Française de Course Camarguaise
1 voix Conseil Départemental 34	1 voix association CALADE
1 voix Conseil Départemental 30	1 voix association ACTTE
	Société civile
	3 voix partagées entre 6 citoyen(ne)s

Le Président du PETR est membre de droit du Comité de programmation en tant que titulaire et assure la présidence des séances. Il convient de désigner un élu suppléant pour la vice-présidence.

Il est fait appel à candidature.

Madame Véronique Martin est candidate.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la candidature de Madame Martin proposée à la suppléance de la présidence du GAL Vidourle Camargue,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 60

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Thierry AGNEL

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 26.05.2026
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

